

COLLECTION " LU POUR VOUS "

n°15 - avril 2022

# La crise de l'État-providence

Synthèse du livre  
de Pierre Rosanvallon

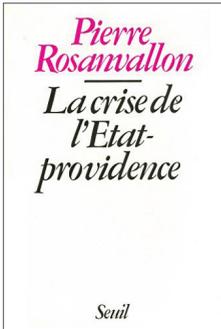
leDoTank

en partenariat avec



# Synthèse rédigée par **Corentin SANTILLI**,

ENS Paris-Saclay, à partir de :



Pierre Rosanvallon – *La crise de l'État-providence* – Éditions du Seuil  
Date de publication originale 1981 – mis à jour en 1992

Pierre Rosanvallon a produit des travaux historiques et sociologiques, s'interrogeant notamment sur la démocratie et le rôle de l'État au sein de la société. Professeur au Collège de France ainsi qu'à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS), il a par ailleurs eu divers engagements politiques, au sein du Parti socialiste et de la Confédération française démocratique du travail, où il a promu le principe d'autogestion.

---

## La collection " Lu pour vous "

La collection " Lu pour vous " propose des synthèses de travaux académiques qui font référence sur des questions liées à la Responsabilité Sociale et Sociétale des Entreprises (RSE).

Chaque thématique a vocation à être abordée par des auteurs ayant des opinions contrastées.

Ces notes de synthèse ne présentent pas un avis du DoTank et n'engagent pas sa responsabilité quant aux points de vue exprimés : elles n'ont d'autre ambition que de mettre à la disposition du lecteur des ressources pour sa réflexion et de lui donner envie d'aller plus loin dans la découverte des ouvrages et de leurs auteurs.

# La crise de l'État-providence

## Avant-propos

La crise de l'État-providence, publié pour la première fois en 1981 et mis à jour en 1992<sup>1</sup>, dresse un constat de la situation de l'État-providence français qui, à bien des égards, demeure actuel. Victime, selon Rosanvallon, d'une triple crise (financière, d'efficacité et de légitimité), notamment parce que le compromis keynésien<sup>2</sup> d'après-guerre ne serait plus soutenable, l'État-providence devrait, pour survivre, promouvoir une forme nouvelle de solidarité, « post-social-démocrate ». L'État, plus largement, aurait à redimensionner son périmètre d'action, par délégation de certaines de ses prérogatives ou réduction de ses immixtions dans la sphère économique. Il gagnerait enfin à mieux faire apparaître aux citoyens les usages faits des prélèvements obligatoires.

C'est plus spécifiquement un glissement tendanciel de l'action de l'État – en matière sociale – vers celle de l'entreprise que l'ouvrage de Rosanvallon donne à voir. L'insoutenabilité de la dépense publique à long terme, d'une part, la difficulté du niveau central à gérer efficacement les

---

1. Avertissement au lecteur : Compte tenu des dates indiquées et à l'aune de la situation actuelle, certains chiffres avancés dans l'ouvrage ou certaines remarques formulées (vis-à-vis de la dynamique de décentralisation ou des prélèvements obligatoires, par exemple) doivent être appréhendés avec distance.

2. Le compromis se caractérise d'une part par la mise à disposition – de la part des travailleurs – d'une offre de travail, d'autre part par une redistribution de la valeur produite en faveur de ceux-ci (au travers de hausses salariales, de prestations sociales, etc.), afin d'assurer la viabilité des conditions de travail à long terme.

relations et conditions de travail, d'autre part, conduisent en effet à revaloriser la place de l'entreprise. À ces deux facteurs de l'évolution vers une RSE accrue s'ajoute le manque relatif de légitimité de l'État à s'immiscer dans la gestion du dialogue social. Il incombe au secteur non-public de s'associer à l'exercice de missions de service public, dans l'intérêt général et afin de permettre concomitamment à l'État de réduire un niveau d'imposition qui compte parmi les plus élevés de l'OCDE. Il importe en outre que le dialogue social au sens large soit défini et mis en œuvre au plus près des travailleurs. C'est donc une logique de subsidiarité qui semble devoir s'affirmer, afin de garantir tout à la fois une action pérenne de l'État et l'accroissement du bien-être de la société.

# Introduction

La France, comme tous les autres pays industrialisés, connaît, depuis les années 1970, un problème de financement récurrent, qui vient contrarier le compromis keynésien sur lequel l'État-providence s'est bâti après-guerre. Ce compromis se traduit en effet par une acceptation des rapports de production par la classe ouvrière, moyennant une redistribution assurée par l'État ainsi que des négociations sociales périodiques. Or, pour continuer à assurer un certain nombre de prestations sociales aux citoyens, l'État-providence doit s'appuyer sur des prélèvements obligatoires en hausse. Les conséquences associées à ce niveau élevé de prélèvements sont multiples, et, en tout cas, nocives (à travers son effet sur le coût du travail, sur le montant des salaires, *etc.*).

Parce que le compromis keynésien n'apparaît plus viable à terme, un nouveau contrat social est requis, à même d'assurer la stabilité de l'action de l'État-providence à travers le temps et d'affermir la légitimité de son action.

# 1.

## La crise de l'État-providence

La crise de l'État-providence recouvre, en pratique, trois réalités.

Elle revêt, dans un premier temps, une dimension financière. L'État-providence a tendu à socialiser, selon Rosanvallon, un nombre de biens et services trop importants.

Elle s'enracine, ensuite, dans des carences en matière d'efficacité. En effet, l'action sociale et économique de l'État-providence apparaît en recul, en témoigne la persistance du chômage à un niveau relativement élevé.

Elle est, enfin, une crise de légitimité, liée aux mutations culturelles parcourant la société. Les individus revendiquent une autonomie accrue et un besoin de reconnaissance que la « machine bureaucratique » ne leur assure pas, au cours des interactions qu'ils entretiennent avec l'État.

Avant d'entrer en crise, l'État-providence a connu un parcours sinueux, enraciné dans l'histoire. Tel qu'il apparaît au XX<sup>e</sup> siècle, il n'est que l'approfondissement et l'extension de l'État protecteur « classique » qui se construit entre le XIV<sup>e</sup> et le XVIII<sup>e</sup> siècle. Si tous deux ont pour point commun d'assurer une forme de protection aux sujets ou aux citoyens, l'État-providence *prodigue* la sûreté, tandis que l'État protecteur *l'assure*. Le premier radicalise donc le second, pour deux raisons. D'une part, le mouvement démocratique et égalitaire initié au XVIII<sup>e</sup> siècle conduit graduellement à ajouter – aux droits civiques initialement consacrés – des droits économiques et sociaux. D'autre part, la probabilité statistique fait son entrée dans les sciences de gouvernement, rendant envisageable la maîtrise de l'aléa, plutôt que l'abandonner à la Providence. En somme, « l'État-providence exprime l'idée de substituer à l'incertitude de la providence religieuse la certitude de la providence étatique ».

Au fil du temps se sont toutefois fait jour un certain nombre de défauts dans l'action déployée par l'État-providence qui ont conduit, selon l'auteur, à la crise actuelle.

L'État a notamment concouru à fragmenter la société, faute de compromis social d'ensemble, en assurant des avantages sociaux catégoriels à certains pans de celle-ci. Ce faisant, un « État *clientélaire* » a tendu à apparaître au sein même de l'État-providence.

L'État a par ailleurs tendu à fragiliser la solidarité au sein de la société. En faisant interface entre les individus (par exemple à travers l'instauration d'un service public hospitalier, plutôt qu'en laisser totalement l'organisation au secteur privé), il a promu une forme de solidarité « mécanique ». Ce mécanisme est fonction de son administration, laquelle altère la dimension « sociale » – du fait de son caractère bureaucratique – des rapports interindividuels.

La politique keynésienne, pour finir, s'est essouffée. Alors même qu'elle a été historiquement conçue comme un modèle anti-crise, les effets des politiques de relance ont perdu en vigueur dès les années 1970-1980.

## 2.

### Le libéralisme, de la critique de l'État-providence à la théorie de la société sans État

Rosanvallon revient en détail, dans un second temps, sur les théories libérales et la conception de l'État qui leur est attachée. Le libéralisme est ici à entendre dans une acception économique, comme doctrine fondée sur la dénonciation du rôle trop actif joué par l'État, au détriment de la régulation vertueuse par le marché.

Dans la pensée libérale, deux États – existant de façon simultanée – sont envisagés. Face à l'État de droit se tient un État interventionniste, accusé de détruire les libertés que le premier, précisément, entend garantir. Ce postulat est possible dès lors que le marché est théorisé comme le seul et unique principe d'organisation de la sphère économique. La place occupée par l'État interventionniste devrait en ce sens être réduite, sinon supprimée, au seul profit de l'État de droit.

Par la suite, les néolibéraux vont formuler des reproches à l'endroit de la théorie libérale classique. Celle-ci s'enferme de fait dans un paradoxe : l'État doit être tenu à l'écart pour mieux permettre l'activité du marché, mais, dans le même temps, il est nécessaire de disposer d'un État protecteur pour que le marché puisse fonctionner.

C'est pourquoi, dans la perspective néolibérale, la sphère politique tout entière aurait à être dissoute, y compris dans les missions de police qu'elle assure, aboutissant à une forme de non-État.

Ces deux théories sont également condamnables selon Rosanvallon. Là où la théorie du non-État minimal lui apparaît dangereusement illusoire, il est vrai que la théorie libérale classique a pu être effectivement mise en œuvre, du moins en partie. Mais elle n'en apparaît pas moins réductrice et lacunaire.

D'une part, le libéralisme, parce qu'il pense l'État comme une excroissance néfaste, le voit de façon purement instrumentale. C'est là négliger, selon Rosanvallon, le lien fort entre l'émergence de l'État comme forme politique, d'un côté, et, de l'autre, l'avènement de l'individu dans les sociétés modernes.

Par ailleurs, le libéralisme ne fait pas la preuve que l'État libéral soit bien conforme à une norme de justice. La justice redistributive peut néanmoins être conciliée avec le fonctionnement du marché, en témoignent les travaux de John Rawls<sup>3</sup>. Au lieu d'une redistribution *ex post*, il serait en effet envisageable d'opérer une redistribution *ex ante* (par l'éducation, par exemple). Cette opération ne saurait revenir à égaliser les individus, mais à faire en sorte que même les plus défavorisés – grâce à cette redistribution – tirent profit de la situation dans laquelle ils se trouvent, à partir du moment où ils se positionnent sur le marché.

---

3. Voir notamment *Théorie de la justice* (1971), ou, pour une version abrégée, *La Justice comme équité* (1985). Dans ces ouvrages, John Rawls développe notamment la théorie du « maximim ». Celle-ci admet que le marché puisse être producteur d'inégalités fonctionnelles (c'est-à-dire nécessaires à son fonctionnement : différences de rémunérations, propriété privée inégalement répartie, etc.), tout en soulignant la nécessité que les inégalités non nécessaires soient compensées de la façon la plus avantageuse aux plus défavorisés.

### 3.

## État-providence et société solidaire

À partir du constat de crise dressé par Rosanvallon, quatre propositions sont dégagées, toutes convergeant plus largement vers la perspective d'une société post-social-démocrate.

La première solution formulée par l'auteur consiste à sortir de l'alternative privatisation/étatisme. Aucune des branches de l'alternative actuelle ne lui semble viable, qu'il s'agisse de la voie libérale, synonyme de régression sociale, ou social-étatiste, source tout à la fois de difficultés financières et d'oppositions de la part des individus et des entreprises (du fait d'une imposition croissante, *etc.*).

Ces deux axes de politiques publiques, aussi différents qu'ils puissent paraître, ont par ailleurs un dénominateur commun : la finitude sociale. Dans cette perspective, un stade optimal attendrait les sociétés. Il serait possible de tendre vers lui au moyen d'une intervention accrue de la part de l'État ou, au contraire, d'une place réduite de celui-ci. Mais, ce faisant, ces deux voies ne prennent pas en compte l'émergence de besoins futurs (aspiration à vivre dans un cadre de vie sain, *etc.*), soit qu'elles les ignorent, soit qu'elles les sous-valorisent (le service de santé primant aujourd'hui sur les considérations environnementales, par exemple). En cela, elles interdisent de penser un réel progrès social.

Sortir de ce paradoxe impose, selon Rosanvallon, de tracer une troisième voie, qui suppose de redéfinir les rapports entre État et société. La logique étatiste devrait être triplement affaiblie.

Elle pourrait d'abord l'être par un assouplissement de la socialisation, ce qui suppose notamment d'améliorer la gestion des grands équipements en en réduisant la bureaucratie. Cette piste, cependant, n'est pas la plus novatrice.

Un second axe de changement, qui de même n'est pas inédit, s'appuierait sur la décentralisation. Les collectivités auraient à gagner davantage en autonomie en matière sociale et culturelle.

Le dernier axe, pour sa part plus neuf, tiendrait en une autonomisation accrue des collectivités non publiques – à l'instar des associations ou des fondations – vis-à-vis de l'État, auxquelles pourraient être déléguées des missions de service public.

La seconde solution suppose de réduire la demande d'État, ce qui revient à ne pas considérer celui-ci comme l'artisan exclusif, ou du moins principal, de la satisfaction des besoins des individus. Selon l'auteur, la rigidité qu'il introduit dans les rapports sociaux (du fait, notamment, de la centralisation jacobine) doit être combattue, par exemple à travers un droit du travail moins dépendant du niveau central, et au contraire élaboré au niveau des entreprises ou des branches.

La troisième solution implique de réintroduire de la solidarité au sein de la société, en faisant en sorte que les individus multiplient les engagements – même temporaires – les uns vis-à-vis des autres. L'un des vecteurs principaux de cette démarche est d'accroître le temps libre dont ils disposent, Rosanvallon identifiant un lien fort entre manque de temps libre et demande d'État (dans la mesure où les individus n'ont pas le temps de se rendre mutuellement service et donc s'en remettent à un tiers).

La quatrième et dernière solution tient en un accroissement de la visibilité sociale, à l'heure où les individus peinent à discerner le lien existant entre les prélèvements qu'ils subissent et l'utilisation collective qui en est faite. L'explicitation des mécanismes sur lesquels se fonde l'État-providence doit permettre de mieux faire accepter son action, tant que cette explicitation n'est pas poussée à l'extrême, au sens où chacun vivrait sans interruption et sans possibilité de se cacher sous le regard de l'autre.

Afin d'en revenir à l'essence de la démocratie, qui consiste en la production de normes négociées et qui suscitent de ce fait davantage l'adhésion, les citoyens pourraient se retrouver dans des espaces publics et démocratiques où les questions essentielles affectant leur existence seraient débattues.

La mise en œuvre de l'ensemble de ces solutions doit *in fine* participer de l'avènement d'un espace post-social-démocrate, qui va au-delà du compromis social-démocrate de l'espace keynésien, aujourd'hui défaillant. Il existe trois parties prenantes à ce processus, qui doivent mutuellement se faire des concessions : le patronat, sur le plan socio-économique, à travers par exemple les aménagements du temps de travail ; l'État, sous un angle socio-politique, par la reconfiguration de son périmètre ; la société, enfin, dont les membres doivent passer des compromis entre eux, pour être davantage en mesure de faire advenir en son sein une nouvelle solidarité.





# À propos

## LeDoTank

LeDoTank est une association dont la vocation est de chercher à combler le déficit de connaissance et de compréhension de ce que sont les entreprises moyennes ; déficit qui touche tous les champs : gouvernance, RSE, financement, performance sociale, etc.

LeDoTank s'inscrit dans l'écosystème des entreprises moyennes en initiant des projets qui associent entrepreneurs, experts et chercheurs pour mieux identifier leurs enjeux propres et chercher à mettre en avant leur singularité afin de proposer des solutions adaptées. Il s'agit de contribuer au renouvellement de leurs pratiques et d'informer les décideurs des règles du jeu sur les spécificités de ces entreprises.

Pour progresser dans ces différentes voies, leDoTank peut compter sur ses partenaires : ce sont des entreprises ou des organisations consacrant des ressources – financières et/ou humaines – à la recherche de réponses concrètes aux enjeux sociétaux qui touchent leurs marchés ou leur environnement direct, mais aussi plus largement, l'intérêt commun.

### Contact leDoTank

Christine BEYSSAC  
Déléguée Générale  
christine.beyssac@ledotank.com

## Aca Nexia

Aca Nexia est un cabinet d'audit et conseil qui compte 250 professionnels parmi lesquels 21 associés. Son offre de services couvre l'audit, l'expertise comptable, l'externalisation (BPO), l'assistance aux transactions d'entreprises, le conseil opérationnel, la paie et la gestion sociale.

Les clients d'ACA Nexia sont majoritairement des ETI et des PME qui attendent des solutions pertinentes et de l'assistance pour les mettre en œuvre. Aca Nexia cultive ses valeurs de loyauté, compétence et partage, et fonde son indépendance sur une totale maîtrise de son capital par ses associés. Aca Nexia poursuit une stratégie de croissance maîtrisée fondée sur la présence de ses associés et managers sur le terrain, une offre de services évolutive, la généralisation du digital, une dimension internationale et le développement de la RSE tant en interne qu'au service de ses clients. Aca Nexia exprime sa responsabilité sociétale dans sa gouvernance et ses pratiques managériales, et est très heureuse d'accompagner leDoTank dans sa mission.

### Contact Aca Nexia

Olivier JURAMIE  
Associé – Directeur Général  
o.juramie@aca.nexia.fr

# La collection " Lu pour vous "

- n°1 : Les marchés à l'épreuve de la morale
- n°2 : La nouvelle question laïque. Choisir la République
- n°3 : Les relations marchandes face au don
- n°4 : Économie utile pour des temps difficiles
- n°5 : Peut-on penser une liberté sans abondance ?
- n°6 : La loi de 1905 n'aura pas lieu. Histoire politique des séparations des Églises et de l'État (1902-1908)
- n°7 : La gouvernance par les nombres
- n°8 : Le capital au XXI<sup>e</sup> siècle
- n°9 : Refonder l'entreprise
- n°10 : Les Marchands et le Temple
- n°11 : La société selon Friedrich Hayek
- n°12 : Humanité. Une histoire optimiste
- n°13 : Effondrement. Comment les sociétés décident de leur disparition ou de leur survie
- n°14 : Printemps silencieux
- n°15 : La crise de l'État-providence

**leDoTank**

36 Quai Saint Antoine,  
69002 Lyon  
[www.ledotank.com](http://www.ledotank.com)